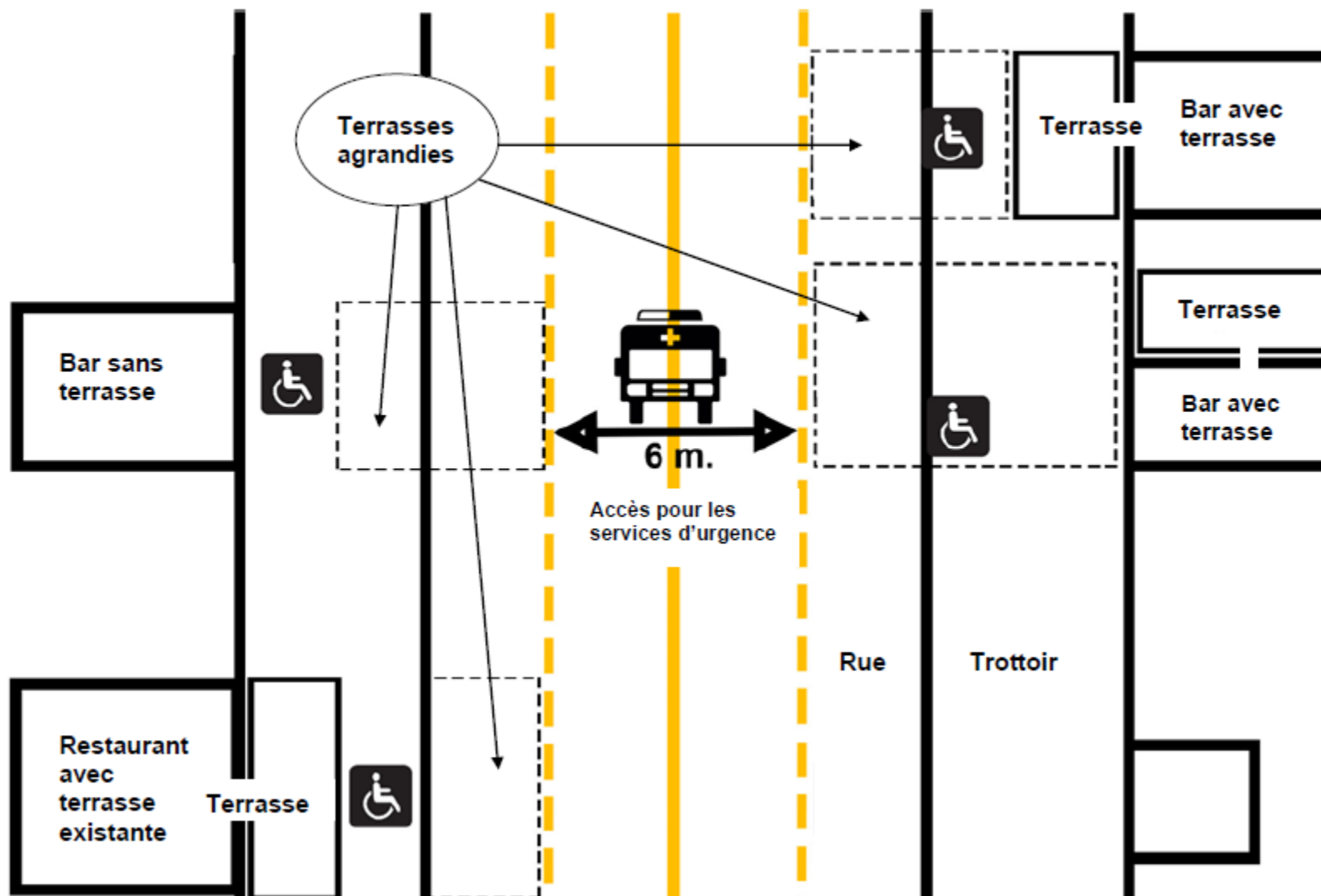


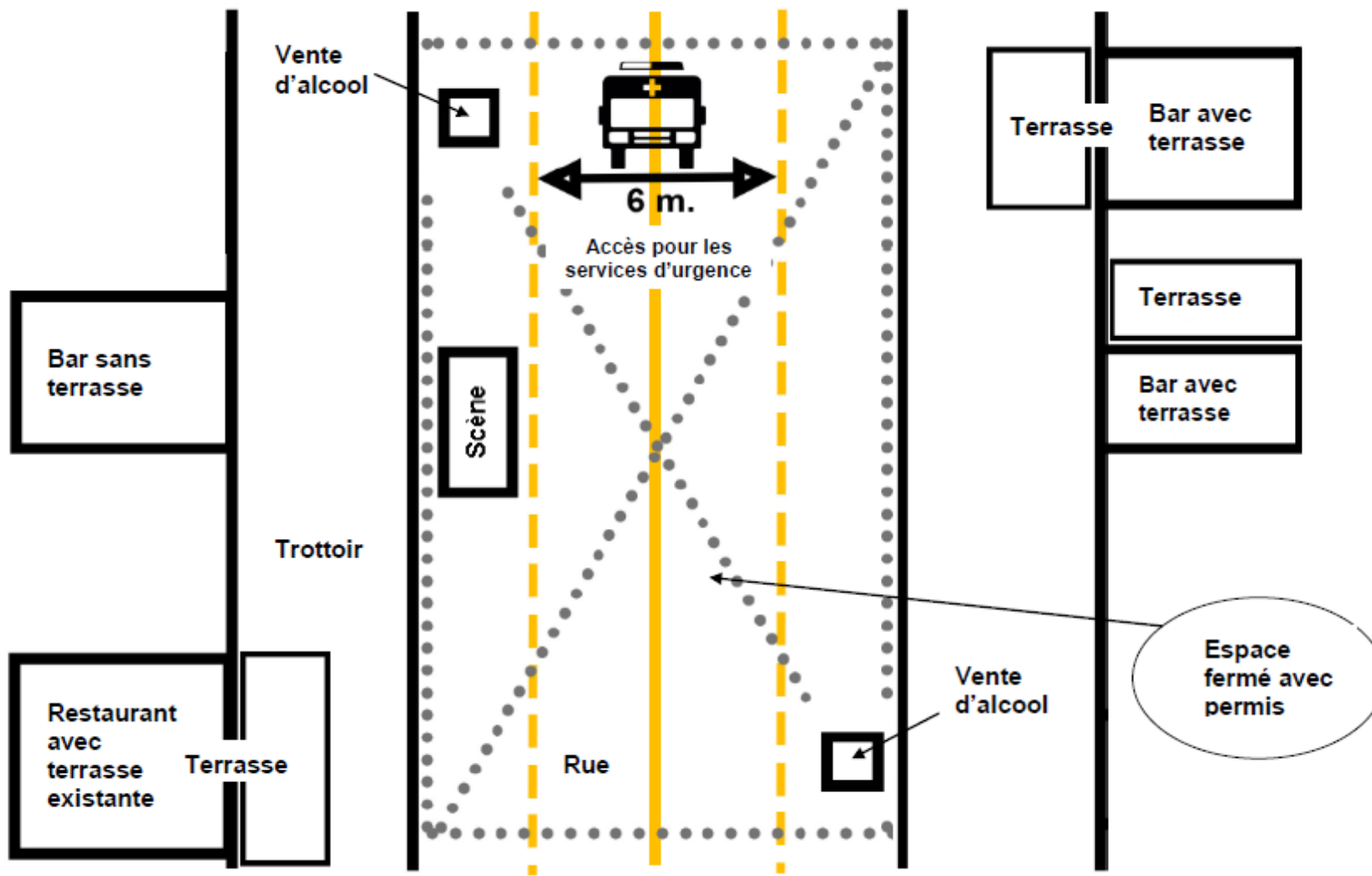
Annexe A : Vente de boissons alcoolisées lors d'événements spéciaux sur rue et hors rue

Carte 1 : Sur rue – Événement spécial dans une rue fermée, pour lequel les restaurants doivent obtenir un permis afin d'aménager une terrasse ou d'agrandir une terrasse existante sur la rue. La carte suivante, présentée à titre de référence seulement, illustre une configuration d'événement. L'accessibilité des participants à l'événement et des résidents des environs doit toujours être tenue en compte : [Guide sur l'accessibilité des festivals et des événements extérieurs](#)



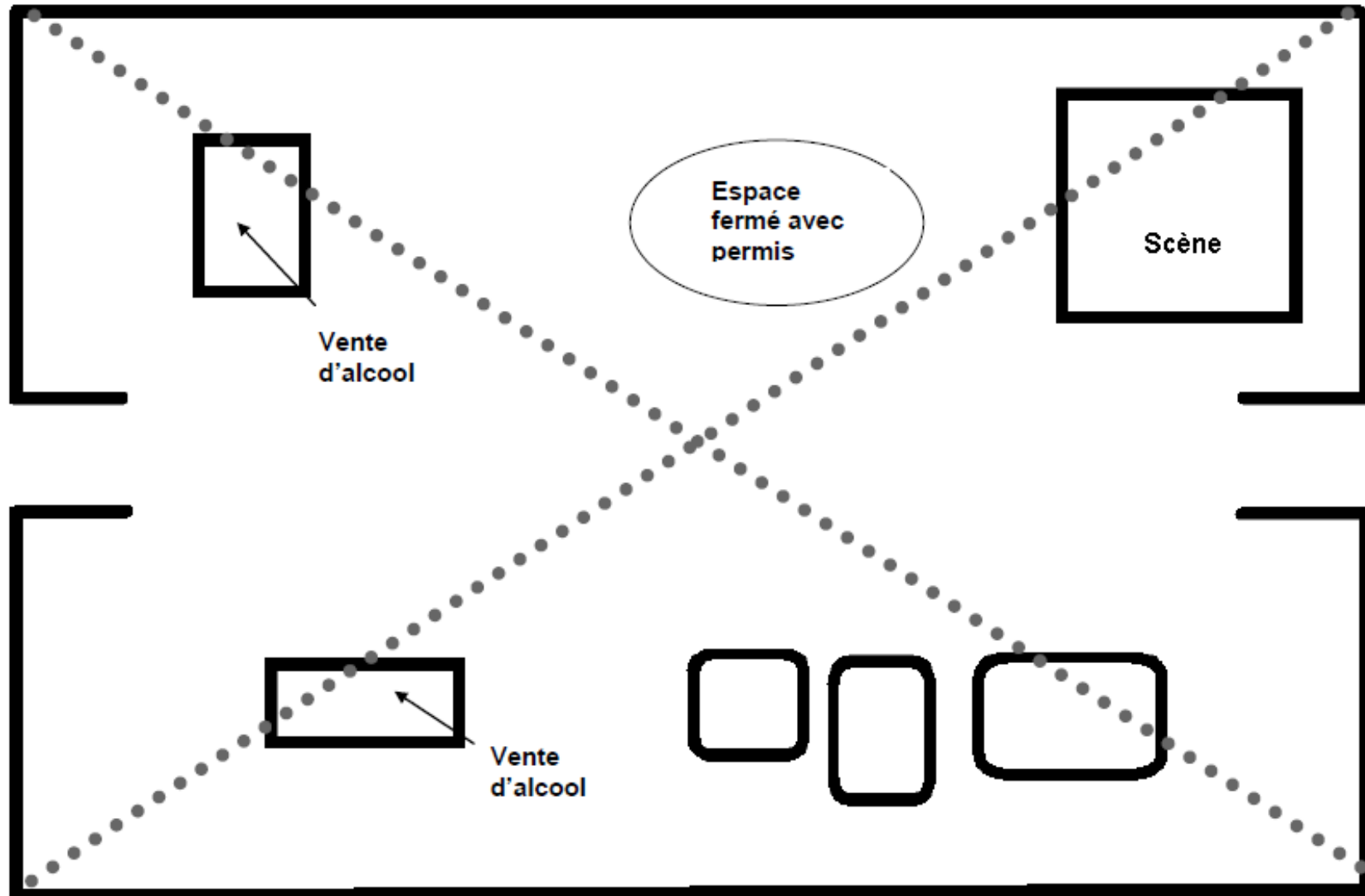
Annexe A : Vente de boissons alcoolisées lors d'événements spéciaux sur rue et hors rue

Carte 2 : Sur rue – Événement spécial dans une rue fermée, pour lequel un permis de circonstance (PC) a été octroyé à un organisme de bienfaisance ou à un organisme à but non lucratif reconnu par la CAJO autorisant la vente d'alcool dans un périmètre délimité. La carte suivante, présentée à titre de référence seulement, illustre une configuration d'événement. L'accessibilité des participants à l'événement et des résidents des environs doit toujours être tenue en compte : [Guide sur l'accessibilité des festivals et des événements extérieurs](#)



Annexe A : Vente de boissons alcoolisées lors d'événements spéciaux sur rue et hors rue

Carte 3 : Hors rue – Événement spécial se déroulant hors rue, dans un parc ou sur toute autre propriété, comme il est indiqué à la section 3 de la Politique municipale sur l'alcool, pour lequel un permis de circonstance (PC) a été octroyé à un organisme de bienfaisance ou à un organisme à but non lucratif reconnu par la CAJO autorisant la vente d'alcool. La carte suivante, présentée à titre de référence seulement, illustre une configuration d'événement. L'accessibilité des participants à l'événement et des résidents des environs doit toujours être tenue en compte : [Guide sur l'accessibilité des festivals et des événements extérieurs](#)



Annexe A : Vente de boissons alcoolisées lors d'événements spéciaux sur rue et hors rue

Carte 4 : Hors rue – Événement spécial se déroulant hors rue, dans un parc ou sur toute autre propriété, comme il est indiqué à la section 3 de la Politique municipale sur l'alcool, pour lequel un permis de circonstance (PC) a été octroyé à un organisme de bienfaisance ou à un organisme à but non lucratif reconnu par la CAJO autorisant la vente et la consommation d'alcool à l'intérieur d'un périmètre délimité. La carte suivante, présentée à titre de référence seulement, illustre une configuration d'événement. L'accessibilité des participants à l'événement et des résidents des environs doit toujours être tenue en compte : [Guide sur l'accessibilité des festivals et des événements extérieurs](#)

